

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau Unité Police de l'Eau Mairie de VERNEVILLE 3 Rue du Télégraphe

Dossier suivi par : Amandine GUERSING

Tél.: 03 87 34 83 50 Fax: 03 87 34 34 19

57130 - VERNEVILLE

Metz, le 27 juin 2014

Mél: amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf.: AG/ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement concernant la reconstruction de la

station d'épuration sur la commune de

VERNEVILLE

PJ : Dossier de déclaration

Récépissé de déclaration

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Reconstruction de la station d'épuration communale de VERNEVILLE

Ce dossier a été déposé par :

HAGANIS Rue du Trou aux Serpents CS 82095

57052 - METZ CEDEX 2

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 27 juin 2014 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'EAU

Valérie ANTOINE-POTIER